

PÔLE GESTION DES MILIEUX NATURELS



Définition d'un espace géré

Validée en comité de pilotage du 17 septembre 2015.

Pour être qualifié de « site géré », un espace naturel doit remplir quatre critères simultanément :

1/ avoir pour but principal
la préservation de la
biodiversité (ou de la
géodiversité) ou intégrer la
préservation de la
biodiversité (ou de la
géodiversité) dans la
gestion de l'espace
(approche
multifonctionnelle),

2/ posséder un document prévisionnel de référence qui propose une méthode pour y parvenir,

3/ justifier, sur une durée définie, d'une maîtrise foncière ou d'usage ou d'une déclaration d'intérêt général permettant d'utiliser l'espace en gestion dans l'un des objectifs cités au

4/ réaliser des actions concrètes de gestion déclinées du document de référence.

point 1.

Enquête du Pôle « Gestion des milieux naturels » auprès du réseau des gestionnaires

Dans le cadre de <u>l'Observatoire Régional de la Biodiversité</u>, animé par l'Ecopôle et copiloté par la DREAL Centre-Val de Loire et la Région, le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (Cen Centre-Val de Loire) a été chargé d'animer le pôle Gestion des milieux naturels.

Cet espace de travail a vocation à constituer un groupe d'échanges et de réflexion.

L'objectif est de partager les expériences en matière de gestion et de restauration de milieux, de proposer des outils et des référentiels communs pour collecter, saisir et diffuser les données, et ainsi d'apporter des éléments et analyses pour évaluer les opérations et accompagner la prise de décision par les élus comme par les gestionnaires de sites naturels.

Ce document présente les résultats issus du questionnaire diffusé aux membres du pôle, lequel avait pour but de mieux connaître le réseau, de recenser les besoins et de constituer un annuaire des gestionnaires par site ou territoire d'intervention.

Synthèse des résultats

Des résultats représentatifs du fait d'une bonne participation au questionnaire.

Les principaux enjeux environnementaux mis en exergue :

biodiversité et continuités écologiques.

Des domaines d'intervention variés : zones humides (cours d'eau, milieux alluviaux, étangs & mares), pelouses sèches, plaines agricoles & forêts...

Les actions mises en œuvre sont principalement la restauration et l'entretien mécanique de milieux.

Les besoins exprimés

Mise en réseau : échanges, annuaire des gestionnaires, formation.

Ressources documentaires: volets techniques et juridiques.

Outils mutualisés : bancarisation, modèles de cahier des charges, référentiel des coûts de gestion...

Communication à destination des élus.



Entretien

Enquête réalisée du 26 juin au 14 septembre 2015

24 questions posées

Nombre de destinataires : 163 personnes et 117 structures

Nombre de réponses : 75 personnes sur 163 soit 46% 64 structures sur 117 soit 55%

75 réponses prises en compte dans le traitement



Résultats de l'enquête

Les structures ayant répondu

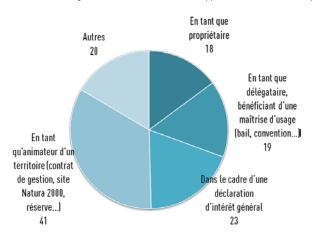
Nombre de réponses par type de structure



Nature des structures N=75



Autres = syndicat de rivière, animateur de contrat de bassin, maître d'œuvre, structure missionnée, gestionnaire, conseil et développement, établissement public et financeur...



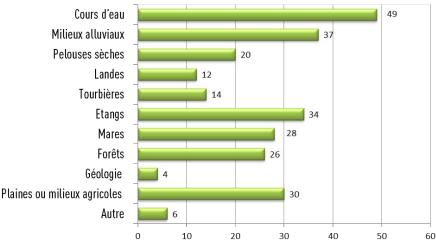
Types de structure	Nombre de réponses	%
APNE	7	11%
Bureau d'études	2	3 %
Chambre d'agriculture	3	5 %
Collectivité territoriale (dont syndicat)	35	54 %
Conservatoire d'espaces naturels	2	3%
CRPF	2	3%
Réseau des fédérations de chasse	5	8%
Réseau des fédérations de pêche	6	9 %
Autres	2	3 %
Total	64	

Domaines d'intervention



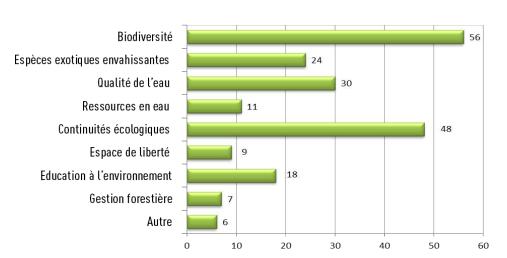
Autre = hocane inventaires

Autre = bocage, inventaires des milieux naturels ou artificiels, prairies et zones humides



Quels sont les enjeux environnementaux dominants pour les gestionnaires ?

Autre = bon état des rivières ; morphologie du lit et des berges ; préservation de l'eau ; restauration des milieux aquatiques ; maintien de l'agriculture ; pratiques agricoles.



A retenir / les structures ayant répondu

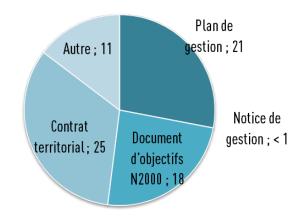
Les structures ayant répondu sont principalement des collectivités territoriales (soit plus de la moitié des gestionnaires ayant répondu). Ce sont en majorité des animateurs de territoire. Ils interviennent sur les milieux aquatiques (cours d'eau, milieux alluviaux, landes, tourbières, étangs, mares...). Les enjeux dominants identifiés sont la biodiversité et les continuités écologiques...

La gestion mise en œuvre

Disposez-vous d'un document de gestion du territoire ? N = 75



Autre = charte PNR, diagnostic environnemental et principe de gestion (mesures compensatoires), schéma départemental de gestion cynégétique, schéma régional de gestion sylvicole, documents d'objectifs, contrat territorial...



Quels types d'actions sont mises en œuvre sur votre territoire ? N=70

Autre = études, aménagements, restauration et entretien de fronts de taille géologique, gestion de boisements spontanés, maillage territorial, mise en œuvre de mesures agri-environnementales territoriales.

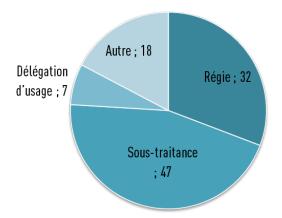
Travaux de restauration de milieux ouverts ou de zones humides



Sous quelles modalités sont mises en œuvre ces actions ? N=70



Autre = conseil, appui technique, contrats Natura 2000, animation territoriale, MAEt, conventionnement, marchés publics, agriculteurs...



A retenir / la gestion mise en œuvre

Près de 50 % des structures ayant répondu travaillent sur la base d'un contrat territorial (dispositif contractuel des agences de l'eau) ou d'un plan de gestion.

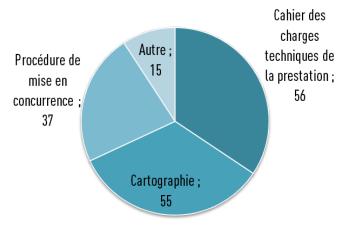
Les principaux types d'actions mises en œuvre sont la restauration et l'entretien mécanique de milieux ouverts ou encore celle des espèces exotiques envahissantes.

La majorité des actions est menée en sous-traitance ; l'intervention en régie reste importante.

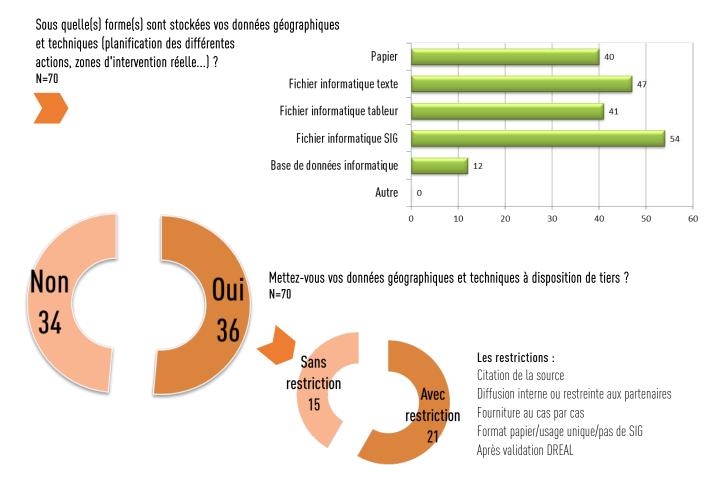
Documents et données préparatoires



Quels types de documents préparatoires aux actions êtes-vous amenés à produire ? N=70



Autre = diagnostic écologique, plan de gestion, programme d'aménagement et préconisations de gestion, document de déclaration, d'autorisation ou financier, projet agroenvironnemental et climatique et documents d'évaluation du projet, conseil technique et juridique au propriétaire



A retenir / documents et données préparatoires

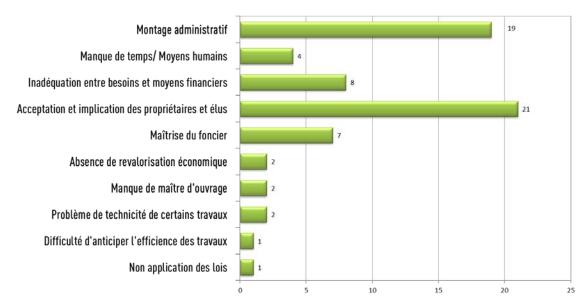
Les structures ayant répondu travaillent principalement sur la base de cahiers des charges et de cartographies, avec des données compilées dans des fichiers géo-référencés (SIG) ou informatiques (texte et tableur).

Ils sont prêts pour une petite majorité à mettre leurs données à disposition de tiers avec ou sans restrictions.

Les freins

Hors outils, quels freins inhérents à la mise en œuvre des actions rencontrez-vous ? N=70





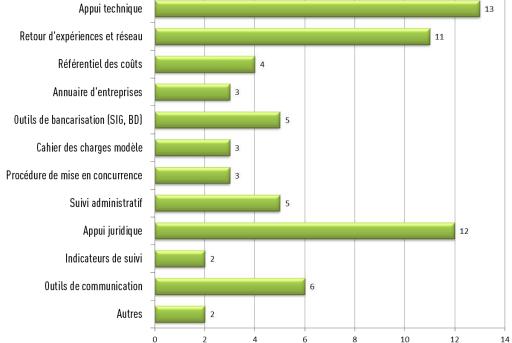
Les besoins exprimés

Quels sont vos besoins d'outils ou d'appui (techniques, juridiques, financiers, de communication ...)

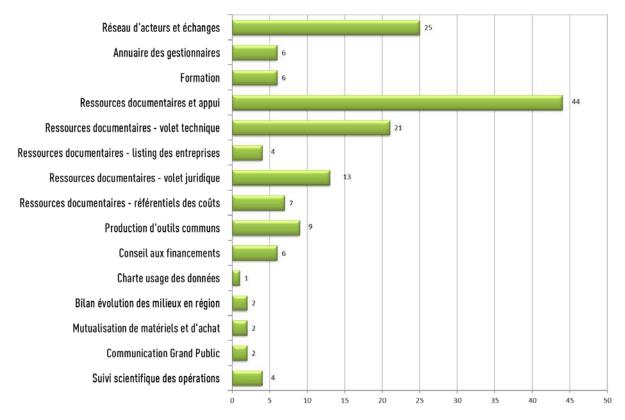
pour améliorer le suivi et la mise en œuvre de vos

actions ? N=70





Quels sont vos besoins et attentes vis-à-vis d'un pôle régional de gestion des milieux naturels ? N=70



Conclusions

Pour le suivi et la mise en œuvre des actions, le réseau des gestionnaires souhaite la mise en place d'appuis techniques et juridiques ainsi que la diffusion de retours d'expériences à travers des échanges et la mise à disposition de ressources documentaires.

L'enquête révèle aussi une attente sur des **outils communs partagés** (annuaire, référentiel des coûts, outils de bancarisation - SIG, BD -, cahiers des charges modèles),

des formations et des outils de communication.

Permanent State Control of Contro

Contacts

Serge Gressette, responsable scientifique et technique, Cen Centre-Val de Loire

Animateur du pôle gestion « milieux naturels »

02 38 77 02 72 - serge.gressette@cen-centrevaldeloire.org

Anne Bignolas, chargée de mission ORB EcoPôle

02 38 53 53 59 - anne.bignolas@ecopole-regioncentre.fr

www.observatoire-biodiversite-centre.fr

